



RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le

Jeudi 3 avril 2025 à 20 H

Affiché le 27 mars 2025

Le Maire,
Jean-Pierre BLANC



ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE :

1. *Convention financière relative à la participation forfaitaire portant sur l'aménagement et la sécurisation de l'Hôtel Rigaud (CD 204)*
2. *Travaux d'aménagement de la sécurité routière sur le CD 204 (Hôtel Rigaud) – Demande de subvention au titre des amendes de Police*
3. *Projet de centrale photovoltaïque au sol*
4. *Questions diverses*